

Déclaration du Comité Central d'Entreprise

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Le Comité Central d'Entreprise de l'AFPA a voté le démarrage d'un processus de droit d'alerte le 30 Octobre 2009. Ce processus est allé jusqu'à son terme et, le 24 mars, le CCE unanime a décidé que l'Assemblée générale de l'AFPA devait être interpellée.

Plusieurs événements et décisions ayant pour conséquence de mettre l'AFPA en danger justifient aux yeux du CCE le déclenchement de ce droit d'alerte :

- La cession du patrimoine qui provoque un alourdissement exorbitant de charges jusque là assumées par l'Etat.
- Le départ des personnels de l'orientation à Pôle-Emploi et les conséquences très inquiétantes sur l'alimentation du dispositif de formation ainsi que sur les recettes.
- Le projet de plan stratégique que vous avez adopté de façon précipitée le 22 janvier 2010, avec une déstabilisation de l'ensemble des structures et la suppression programmée de près de 1 000 emplois. Le 25 mars, le CCE a rejeté à l'unanimité ce projet.
- Enfin, le désengagement brutal de l'Etat et l'absence persistante de Convention d'Objectifs, de Moyens et de Performance depuis la fin du précédent Contrat de Progrès renforcent la déstabilisation de l'Association.

Comme nous vous le déclarions le 22 janvier de cette année, l'AFPA depuis sa création s'est développée, elle a diversifié ses activités. Elle a toujours su s'adapter. Mais jamais elle n'avait été confrontée à une succession de telles décisions. Elles conduisent à une multiplication des risques. L'AFPA est aujourd'hui soumise à des objectifs de changement utopiques et à des façons de faire inacceptables avec des systèmes de pilotage et d'information inadaptés.

Les salariés et les cadres sont confrontés à des décisions brutales et prises dans des conditions d'improvisation totale. La situation est dangereuse pour les personnes et empêche l'AFPA de consacrer son énergie aux enjeux auxquels elle est confrontée.

Pour la première fois, le personnel constate et subit une régression qui le met dans l'impossibilité d'assurer ses missions.

En décidant de mettre en place le gel des recrutements, vous avez décidé de réduire de manière violente l'emploi et donc de réduire notre activité. Le personnel et ses représentants ont le sentiment de vivre un vrai sabotage de l'Institution.

Nous vous demandons solennellement de lever la décision de gel des embauches qui met en péril notre outil de travail. Nous vous le demandons avec d'autant plus de force que la cible fixée pour le gel est déjà en train d'être atteinte.

La situation de plus en plus préoccupante des demandeurs d'emploi exige que l'AFPA retrouve la capacité d'assurer sa mission de service public. Vous avez la possibilité de mettre l'AFPA en situation de répondre à ces exigences, à condition que vous ayez la volonté d'impulser une autre politique. C'est ce que le personnel attend de vous.

Le CCE souhaite enfin interpeller le Commissaire du Gouvernement au sujet du patrimoine foncier et immobilier. Il s'agit d'un des fondements économiques du projet stratégique. Nous observons que contrairement à ce qui avait été indiqué au cours de l'Assemblée générale du 22 janvier, la Commission européenne n'a toujours pas rendu un avis sur le projet de dévolution du patrimoine à l'AFPA. Le CCE aimerait savoir quelles sont les hypothèses aujourd'hui en cours sur cette question.